

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Nancy

Commune de
Seichamps

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 01/04/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en
exercice :**27**

Date de convocation :
1 avril 2025

Présidence : Henri CHANUT, Maire.

Etaient présents :

MEON Brigitte, BERGE Dominique, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROZOT Jocelyne, TREIBER Pascale, VIVIER Macha

Mandat de procuration : BRZAKOVIC Borisav pouvoir donné à TREIBER Pascale, CHAKMA-HENRION Véronique pouvoir donné à VIVIER Macha, DOERLER Marie pouvoir donné à BERGE Dominique, DUBAS Patrick pouvoir donné à FORTINI Roland, LANUEL-LE MARECHAL Yveline pouvoir donné à CHANUT Henri, ROYER Clément pouvoir donné à MEON Brigitte, SCHNEIDER Pierre pouvoir donné à GLESS Danielle, VERON Armelle pouvoir donné à MARTIN Frédéric

Absents : BRZAKOVIC Borisav, CHAKMA-HENRION Véronique, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, ROYER Clément, SCHNEIDER Pierre, VERON Armelle

Secrétaire de séance : Monsieur COULOMBE Pascal

Membres présents..... 19

Absents ayant donné mandat de procuration.....8

Absents.....8

Votants.....27

Délibération DELIB 14 2025

Budget Primitif 2025 – Rapporteur : Alain DECLERCQ

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
---------------------------------	--	-------------	---------------	-------------------	----------------------------

19	8	23	4	0	0
----	---	----	---	---	---

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-2, L. 1612-8 et L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération du 16 octobre 2023 adoptant la norme comptable M57 et le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du **20 janvier 2025** autorisant l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget,

Vu la délibération du **17 mars 2025** prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB),

Considérant que le délai de communication à l'assemblée délibérante du projet de budget primitif 2025 est porté à 12 jours,

Le Budget Primitif présente les crédits pour l'exercice 2025. Le contenu du budget est présenté à l'assemblée dans un rapport de présentation joint en annexe.

Sur avis de la Commission des Finances, Suivi du Budget réunie le 31 mars 2025, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2025 dont la balance générale est équilibrée selon le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 842 499,76 €	4 842 499,76 €
INVESTISSEMENT	1 017 471,66 €	1 017 471,66 €
TOTAL BUDGET	5 859 971,42 €	5 859 971,42 €

- Et d'autoriser les virements de crédits de chapitre à chapitre (hors charges de personnel et frais assimilés), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette fongibilité des crédits sera réalisée conformément aux dispositions prévues par la délibération du 16 octobre 2023 portant adoption du référentiel comptable M 57

Adoptée à la majorité des votants.

POUR : 23

CONTRE : 4 (Mmes KRIER, PARET, MM. DUBAS, FORTINI)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 15 avril 2025
Henri CHANUT,
Maire.

